Image not found or type unknown

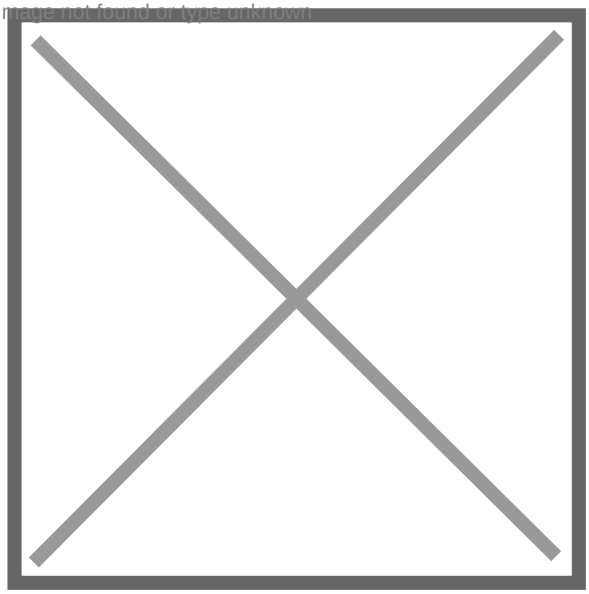

Mariée mais n'a jms eu de relation sexuelle avec mon mari

Par **sophia34**, le **19/06/2009** à **21:03**

Bonjour,

Je suis avec une personne depuis 4ans et demi. Nous n'avons jamais eu de rapport ensemble. Mais on s'est marié en avril parcequ'on l'avait prévu depuis 2ans.
Et on n'a toujours pas eu de rapport. Moi j'ai été bien naive en pensant que ca finirait par arriver, et plus la date s'approchait, et moins je voulais me marier parcequ'on ne l'avait jms fait.
Et mnt, mon mari veut divorcer disant qu'il ne m'aime plus, deux mois apres le mariage.
Je suis étudiante boursiere en master, et lui, vit avec l'argent que lui donne son père et à coté, travail à tmps partiel.
On vit ds un appartement qui appartient aux parents.
Si je pars de l'appartement, je dois aller en chambre universitaire.

Il veut divorcer par consentement mutuel. Donc, étant donné que j'en ai marre de cette situation, on va divorcer.

Je voudrais savoir quels sont mes droits.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **21:41**

Bonsoir,

Déjà, il faut saisir un avocat. Si vous êtes étudiante et sans revenus ou faibles revenus, vous

pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle. Le dossier est à retirer auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Je vous déconseille d'accepter un divorce par consentement mutuel.
De plus, votre mariage n'est pas consommé, donc il vous est possible d'en demander simplement l'annulation plutôt qu'un divorce.

Voyez rapidement un avocat.

Bonne chance.

Par **sophia34**, le **19/06/2009** à **22:00**

....mais je n'ai pas de preuve. Il peut le nier? Je ne suis pas vierge...

Et il n'a pas vraiment de revenu et vit avec l'argent de ses parents.

Si je le quitte, je me retrouve sans rien, à part mes quelques économies.

Je me dis que le consentement mutuel me permettrait d'éviter la situation dans laquelle je me trouve (il fait comme ci j'étais absence, est froid etc et vu que je vis ds l'appartement qui est au nom de ses parents, je me sens mal a l'aise).

Aurais-je une compensation?

Merci

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **22:05**

Un divorce par consentement mutuel veut dire que votre mari et vous êtes d'accord sur tous les points !

Si vous divorcez, vous ferez comme les autres étudiants, vous prendrez une chambre au CROUS.
Avec un divorce, vous n'aurez rien à attendre de votre mari.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés